

DATES DES SESSIONS D'INSTRUCTION

2026

Pour solliciter un financement auprès de VIVÉA, vous devez déposer votre demande via l'espace Hâpi au plus tard aux dates indiquées dans la colonne « **Dates limites de dépôt des demandes de financement** ».

N° des sessions	Périodes où la formation peut commencer		Dates limites de dépôt des demandes de financement	Dates de validation des demandes de financement
	Du	Au		
1	Vendredi 2 janvier 2026	Jeudi 15 janvier 2026	Dimanche 30 novembre 2025	Jeudi 18 décembre 2025
2	Vendredi 9 janvier	Jeudi 5 février	Dimanche 21 décembre 2025	Jeudi 8 janvier 2026
3	Vendredi 30 janvier	Jeudi 26 février	Dimanche 11 janvier 2026	Jeudi 29 janvier 2026
4	Vendredi 20 février	Jeudi 19 mars	Dimanche 1 ^{er} février 2026	Jeudi 19 février 2026
5	Vendredi 13 mars	Jeudi 9 avril	Dimanche 22 février 2026	Jeudi 12 mars 2026
6	Vendredi 3 avril	Jeudi 30 avril	Dimanche 15 mars 2026	Jeudi 2 avril 2026
7	Vendredi 24 avril	Jeudi 21 mai	Dimanche 5 avril 2026	Jeudi 23 avril 2026
8	Vendredi 15 mai	Jeudi 11 juin	Dimanche 26 avril 2026	Mercredi 13 mai 2026
9	Vendredi 5 juin	Jeudi 2 juillet	Dimanche 17 mai 2026	Jeudi 4 juin 2026
10	Vendredi 26 juin	Jeudi 23 juillet	Dimanche 7 juin 2026	Jeudi 25 juin 2026
11	Vendredi 17 juillet	Jeudi 10 septembre	Dimanche 28 juin 2026	Jeudi 16 juillet 2026
12	Vendredi 4 septembre	Jeudi 1 ^{er} octobre	Dimanche 16 août 2026	Jeudi 3 septembre 2026
13	Vendredi 25 septembre	Jeudi 22 octobre	Dimanche 6 septembre 2026	Jeudi 24 septembre 2026
14	Vendredi 16 octobre	Jeudi 12 novembre	Dimanche 27 septembre 2026	Jeudi 15 octobre 2026
15	Vendredi 6 novembre	Jeudi 3 décembre	Dimanche 18 octobre 2026	Jeudi 5 novembre 2026
16	Vendredi 27 novembre	Jeudi 24 décembre	Dimanche 8 novembre 2026	Jeudi 26 novembre 2026
2027	Lundi 4 janvier 2027	Jeudi 15 janvier 2027	Dimanche 29 novembre 2026	Jeudi 17 décembre 2026

(1) Peut-on déposer une demande plusieurs mois à l'avance ?

Il est possible de déposer une demande de financement sur une session antérieure à la session d'instruction à laquelle elle doit normalement se rattacher. La demande pourra être étudiée si :

- cela permet de donner l'assurance d'un financement à l'organisme de formation engageant des frais importants ;
 - il convient **d'assurer au plus tôt au contributeur VIVÉA une prise en charge** et l'informer le plus en amont possible du montant de celle-ci, dans le respect du montant disponible sur son compte VIVÉA.
- Dans tous les autres cas, la demande de financement est instruite à la session à laquelle elle se rattache en fonction de la date prévue de début de la formation.

(2) Dans quels cas peut-on reporter le démarrage d'une action ?

Toute action doit démarrer dans les 45 jours suivant la date prévue dans la demande de financement ; le démarrage d'une action de formation ne peut être reporté plus d'une fois après la déclaration de démarrage de session sous réserve que la session démarre dans les 45 jours suivants la date de démarrage prévue dans la demande de financement. La demande de report doit être faite au moyen de la « déclaration de modification » (cf. formulaire VIVÉA à saisir obligatoirement sur le site Extranet) au plus tard la veille de la date de démarrage prévue dans l'accord de financement conditionnel. Il est possible de formuler une demande de modification avec report de démarrage de plus de 45 jours (à saisir sur le site Extranet). Celle-ci doit être motivée et exceptionnelle.